



Ville  
d'Estérel



Le 14 février 2014

Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,

Lors d'une séance extraordinaire prévue à cet effet en janvier dernier, nous avons adopté le budget 2014 de la Ville. Vous serez à même de constater sur votre compte de taxes, que le taux de taxation par 100 \$ d'évaluation est passé de 0,9361 \$ en 2013 à 0,9561 \$ en 2014. Il s'agit donc ici d'une hausse de 2.14 % (soit 112 \$ pour une évaluation moyenne à l'Estérel de 560 000 \$).

Après avoir réussi, soit à geler soit à diminuer les taxes au cours des quatre dernières années, nous nous voyons contraints à cette augmentation. En effet, l'augmentation de nos contributions à l'Agglomération Sainte-Marguerite-Estérel et à la MRC des Pays-d'en-Haut expliquent en totalité cette hausse. Votre conseil, quant à lui, continue sa gestion très serrée des dépenses.

Vous trouverez donc ci-joint le résumé du budget 2014 ainsi que le programme triennal d'immobilisation.

Aussi, votre conseil vous informera périodiquement des décisions prises et vous transmettra différentes informations. Ces communiqués apparaîtront sur la page d'accueil du site Internet de la Ville. Si vous n'avez pas reçu le courriel vous informant du communiqué de février 2014, c'est que nous ne disposons pas de votre adresse courriel. Nous vous enjoignons à nous la transmettre et ainsi vous serez avisé de tout nouveau communiqué.

En terminant, permettez-moi, au nom du Conseil de la Ville d'Estérel, de vous souhaiter une année 2014 à la hauteur de vos espérances.

Le Maire,



Jean-Pierre Nepveu